



**BRICQUEVILLE SUR MER**

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : [mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM BAILLIEUX-HENRY Danièle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, JOURDAN René, LEHOUSSU Jean-Pierre, MALHERBE Claude.

Absentes excusées : Mme BIEHLER Danielle donne procuration à Mme HENRY Hélène

Mme PICOT Brigitte donne procuration à Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle

Mme POTIER-HANTRAYE Claire donne procuration à M. LEHOUSSU Jean-Pierre

Absents: M. DELISLE Yves

M. MARION Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle

**APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ELECTION DES DELEGUES ET DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24/09/2017**

M. BOUGON Hervé, Maire, en application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales a ouvert la séance. Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral le bureau électoral est présidé par le Maire. Il comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. HUET Michel, Mme HENRY Hélène, Mme GUITTON Sandrine et Mme JOSSAUME Virginie. Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

**Résultats de l'élection :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés : 13

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléant
Les Sénatoriales Bricquaises	13	3	3

### **Désignation des délégués et suppléants**

M. BOUGON Hervé	délégué
Mme BIEHLER Danielle	déléguée
M. BOSQUET Patrick	délégué
Mme GUITTON Sandrine	suppléante
M. HUET Michel	suppléant
Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle	suppléante

### **RETRAIT DE FONCTION D'ADJOINT DE M. MARION**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux effractions commises dans les locaux de notre école maternelle, un des membres de la famille de M. Jean-Louis MARION ayant été suspecté d'avoir été présent lors de ces faits, M. le Maire a été insulté, menacé par l'entourage familial de M. MARION sans que celui-ci désapprouve ces attitudes. Par conséquent, M. le Maire a pris la décision de retirer les délégations qu'il avait données à son 2<sup>ème</sup> Adjoint.

L'arrêté de retrait des délégations a été validé par la Sous-Préfecture d'Avranches le 19 mai dernier, M. Jean-Louis MARION a donc cessé de percevoir ses indemnités de fonction à compter de cette même date.

M. le Maire souhaite que M. Jean-Louis MARION qui a cessé toute activité au sein de notre municipalité depuis le 11 mai dernier après avoir rendu ses clefs et son ordinateur, soit radié de ses fonctions d'adjoint comme le permet l'article L-2122-18 alinéa 3 du CGCT.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à bulletins secrets sur le maintien ou le retrait de la fonction d'Adjoint au Maire de ce dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au retrait des fonctions d'adjoint de M. MARION.

Arrivée de Mme Brigitte PICOT.

### **DELIBERATION SUR NOUVELLE COMPETENCE GTM**

M. Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la délibération qui a été prise en conseil communautaire le 30 mai dernier et qui porte sur la modification des statuts de Granville Terre et Mer en matière de développement de l'action sociale des personnes âgées pour le maintien à domicile :

M. le Président rappelle les compétences exercées par la Communauté de communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire (article 2.5 des statuts) :

#### **a. En matière de petite enfance**

- Accueil de la petite enfance de 0 à 3 ans révolus (Relais Assistantes Maternelles - RAM, Multi accueil, crèche, Maisons d'Assistantes Maternelles, reconnues par la Collectivité).
- La limite d'âge est portée jusqu'à 5 ans révolus aux enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé) afin de faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les services de la petite enfance.

#### **b. En matière d'enfance et jeunesse**

- Mise en réseau de la politique périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Gestion du contrat enfance-jeunesse
- Politique en faveur de la jeunesse par les actions suivantes :
  - Conseil communautaire des jeunes
  - adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

#### **c. Autres actions d'intérêt communautaire**

- Participation au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches-Granville
- Participation au fonctionnement de la navette transports du Centre Hospitalier Avranches-Granville
- Adhésion au centre local d'information de coordination en gérontologie et handicap (CLIC)
- Soutien financier aux secteurs d'action gérontologique (SAG)
- Soutien à la banque alimentaire de la Manche avec maintien des structures de distributions actuelles.

Plusieurs éléments amènent aujourd'hui la Communauté de communes à envisager une extension des compétences dans le domaine du développement de l'action sociale en faveur des personnes âgées.

Monsieur le Président présente le projet de Maison d'Accueil Temporaire (M.A.T.) de Carolles, établissement médico-social qui a pour objectif de favoriser le maintien à domicile et de répondre :

- Au besoin de répit des aidants,
- A l'accueil après une hospitalisation ou une convalescence,

- A la perte d'autonomie et ceci sur un territoire Supra-Communautaire couvrant les trois intercommunalités du Sud-Manche.

Avec les autorisations obtenues en 2015 par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et le Conseil Départemental de la Manche, la M.A.T. disposera dans la limite de 120 jours :

- D'un accueil temporaire de 12 places pour personnes âgées dépendantes, et d'un accueil de jour pour personnes âgées désorientées de 6 places,
- D'un accueil temporaire de 8 places et de 6 places d'accueil de jour pour personnes âgées.

Il expose le contexte dans lequel ce projet a vu le jour.

C'est l'association « Vivre et vieillir dans son village » qui a initié ce projet dès 2004.

La Commune de Carolles a fait appel en 2010 à l'association « La Croix Rouge » pour porter l'établissement. En 2015, la Croix Rouge s'est retirée du projet et la commune de Carolles a alors fait appel au C.C.A.S. de Saint-Pair-Sur-Mer qui a accepté la gestion de cette M.A.T.

L'A.R.S. et le Conseil Départemental ont transféré leurs autorisations en date du 25 juin 2016.

Néanmoins le C.C.A.S. et la commune de Saint-Pair-Sur-Mer ne souhaitent pas porter le projet d'investissement.

Celui-ci est estimé à 2 500 000 € et bénéficie de 700 000 € de subventions :

- Département - Contrat de Territoire : 200 000 €
- Département - Aide spécifique : 200 000 €
- Etat - Contrat de ruralité : 300 000 €

Celui-ci sera entièrement couvert par des loyers pris en charge par le C.C.A.S. de Saint-Pair-Sur-Mer sur un temps long, 40 ans, avec le concours potentiel de la Caisse des Dépôts.

S'agissant d'un projet rayonnant sur un territoire bien plus large que la seule commune de Carolles, puisque le besoin de ce type de structure s'exprime sur tout Granville Terre et Mer, mais aussi sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, Monsieur le Président propose que Granville Terre et Mer porte cet investissement et prenne la compétence au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Par ailleurs, Monsieur le Président expose la situation du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) du bassin granvillais qui existe depuis octobre 2006 et est compétent sur les cantons de Bréhal, Granville, la Haye-Pesnel, Villedieu-Les Poêles et Sartilly,

Depuis 2015, le Conseil Départemental a décidé de réinternaliser les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation d'handicap.

L'association C.L.I.C. du bassin granvillais a désormais pour seul objet l'animation et la coordination des actions de prévention en faveur des personnes âgées, dont le soutien des Secteurs d'Action Gérontologique (SAG).

Un poste de Coordinatrice est dédié à cette mission et est basé au Centre Médico-social à Granville.

Depuis cette réinternalisation, le soutien du Conseil Départemental a fortement diminué, la subvention du Département passant de 75 000 € à 25 000 € par an.

En parallèle, la sollicitation du C.L.I.C auprès de la Communauté de Communes est passée de 0,25 € à 0,53 € par habitant.

Monsieur le Président propose que Granville Terre et Mer prenne la compétence « Animation et Coordination des Actions de prévention en faveur des personnes âgées » au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le poste de coordinateur et les missions seraient ainsi intégralement repris par Granville Terre et Mer.

Ceci serait réalisé avec le maintien du financement du Conseil Départemental. Quant à la Communauté de Communes de Villedieu Intercom, elle prendrait en charge 40% du poste.

M. le Président demande l'avis du Conseil Communautaire, lequel après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer en modifiant l'article 2.5 - Action sociale d'intérêt communautaire de la façon suivante :

c) Développement de l'action sociale pour le maintien à domicile des personnes âgées

- Construction et financement d'une Maison d'Accueil Temporaire publique expérimentale en cœur de bourg à Carolles labellisée petites unités de vie (au 1<sup>er</sup> octobre 2017)
- Animation et coordination des actions de prévention en faveur des personnes âgées (au 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- Soutien financier et développement des secteurs d'action gérontologique

#### d) Autres actions d'intérêt communautaire

- Participation au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches Granville
- Participation au fonctionnement de la navette transports du Centre Hospitalier Avranches Granville
- Soutien à la banque alimentaire de la Manche avec maintien des structures de distributions actuelles
- DONNE tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.
- Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette délibération.

#### **DELIBERATION POUR ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

Suite à la création du budget annexe lotissement communal « la Pairerie » en comptabilité M14, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter à un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle;
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux;
- d'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

#### **TARIFS GARDERIE 2017/2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2017-2018:

- le matin	0.70 €
- le midi	0.70 €
- le soir	1.30 €
- Forfait journée	1.85 €

#### **PENALITES horaires GARDERIE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que certains parents d'élèves de notre école André Prévot-Valéri ne respectent pas les horaires de la garderie malgré les informations qui leurs sont transmises par nos agents.

Ainsi, le matin il n'est pas rare d'observer que certains parents, afin d'éviter d'affronter les remarques de nos agents, déposent « sauvagement » leurs enfants devant les portes de l'école avant même que celle-ci soient ouvertes.

M. le Maire rappelle que ses pouvoirs de police lui permettent, le cas échéant, de signaler une telle attitude aux représentants de Gendarmerie.

Le soir, alors que la garderie ferme à 18h30, certains parents se permettent régulièrement de reprendre leurs enfants à des heures tardives 19h00 voir 19h15.

Ainsi, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- de valider une pénalité de retard de 20 € par demi-heure(chaque demi-heure entamée), qui sera appliquée pour chaque retard non motivé, aux parents qui viendront chercher leurs enfants à la garderie après 18h30. Ce montant sera intégré à la facture mensuelle de la garderie.
- de décliner toute responsabilité de la commune en cas d'incident ou d'accident concernant un enfant qui aura été déposé « sauvagement » devant les portes de l'école sans que nos agents aient pu voir le parent.
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

#### **LIGNE DE TRESORERIE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux différents travaux entrepris sur notre commune (lotissement de la pairerie, travaux de restauration de l'église et travaux d'assainissement à la station) et dans l'attente du versement des différentes subventions et de la vente des premières parcelles du lotissement, la trésorerie risque d'être insuffisante pour faire face aux premières factures qui seront à régler pour la fin de l'année 2017.

Par conséquent, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place une ligne de trésorerie qui permettra confortablement de faire face aux premiers règlements à honorer.

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Organisme prêteur : CAISSE D'EPARGNE
- Montant emprunté : 240 000 €
- Durée : 12 mois maximum
- Taux d'intérêts : taux fixe de 1.5 %
- Frais de dossier : aucun
- Commission de mouvement : aucune
- Commission d'engagement : 240 €

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- de voter pour la mise en place de cette ligne de trésorerie dans les conditions énoncées,
- de lui donner tous pouvoirs pour signer les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

### **DIA**

M. Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du propriétaire(s)	Décision du Conseil Municipal
BC N°140	M. LAPIE Patrice Mme PINSON Catherine	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Ganivelles**

M. BOSQUET informe le conseil municipal que les ganivelles qui doivent être mises en place pour améliorer la protection dunaire seront posées début 2018.

#### **Ecole**

M. HUET et Mme HENRY ont effectué une visite des classes de l'école et ont constaté une certaine vétusté des classes dans l'ancien bâtiment et des problèmes d'informatique dans les cours élémentaire et moyen. Il est donc envisagé avant la rentrée 2018 de faire un état des lieux, de rénover le mobilier, de rafraîchir les classes, de changer l'éclairage etc...

#### **Eglise**

Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY fait le point sur les travaux de l'église et informe le conseil municipal que pour la mission SPS l'entreprise BAGOT a été retenue pour un montant de 6 384 €HT.

#### **Lotissement de la Pairierie**

M. HUET informe le conseil municipal que les promesses signées pour la réservation des parcelles dans le lotissement vont être réglementées. Dix parcelles sont déjà réservées.

Concernant le terrassement l'entreprise PIGEON devrait avoir fini fin juillet, et pour la fin du mois de septembre l'eau, le gaz, l'électricité et le balisage du géomètre devraient être terminés.

Départ de Mme Virginie JOSSAUME.

#### **Permanences**

Il n'y aura pas de permanences au mois d'août, elles reprendront à la rentrée.

2 septembre 2017 : M. HUET Michel et M. René JOURDAN

#### **Bombe**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une bombe a été découverte à 6 kms au large de Bricqueville, une réunion doit avoir lieu prochainement en préfecture pour définir le périmètre de sécurité à mettre en place.

#### **Commission GTM**

Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY fait le compte rendu de la commission culture.